



Photo : Daniel DIEBOLD

## ► Le mot du Maire

**C**hères Jungholtziennes,  
chers Jungholtziens,  
chers administrés,



Photo : Gilles LANDINI

2022 est là et cette année s'annonce active et engagée. Cette année sera, à n'en pas douter, une année ô combien politique avec des échéances nationales, présidentielles et législatives déterminantes.

Le constat est que 2021 aura encore été, comme 2020, une année bousculée, dans laquelle nous avons vécu au rythme d'une crise sanitaire dont nous espérons voir la fin au plus vite. Nous nous faisons une joie de préparer les traditionnelles fêtes de fin d'année, synonymes de convivialité, de bienveillance, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec nos proches. Des retrouvailles aussi avec les moments conviviaux qui rythment la vie de la commune, des retrouvailles avec un certain état d'esprit, d'ouverture aux autres et au monde, qui ont toujours été notre force collective. Malheureusement les directives que nous recevons en mairie ne vont pas encore dans ce sens, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires et c'est ainsi que toutes les cérémonies de vœux du maire ont été annulées !

Toutefois, restons optimiste, malgré une conjoncture difficile, toute l'équipe municipale s'emploie à prendre les décisions nécessaires afin d'améliorer votre quotidien. Dans l'esprit de participation citoyenne, nous souhaiterions, au niveau de notre commune pouvoir partager encore d'avantage notre vision du 'bien vivre ensemble'. Ce qui est en jeu ici, c'est de construire ensemble le Jungholtz de demain, mais c'est aussi de redonner le goût de la politique, au sens étymologique du terme « les affaires de la Cité ». Prenez votre territoire en main, en participant aux côtés des élus à la conception des politiques municipales, faites-nous part de vos

suggestions pour la mise en œuvre des projets tels que :

- La création d'un sentier pédagogique, véritable promenade instructive autour du village,
- L'élaboration d'une nouvelle piste cyclable permettant de rejoindre celle de Soultz via le Mannberg,
- La sécurisation du cœur du village pour laquelle la réactualisation d'une étude déjà menée est en cours,
- L'embellissement du village,
- Rénovation de l'extrémité de la rue des Tuiles et de la rue des Cigognes
- La participation à des soirées ateliers pour l'élaboration des projets à court et long termes, dont nous reparlerons au courant de l'année à venir, etc,

C'est le meilleur remède à l'indifférence, à l'abstention voire à la méfiance à l'égard de l'exercice de la Démocratie. Engagez-vous ! L'avenir, confronté à de nombreux défis, aura besoin de toutes les énergies éclairées.

Je remercie les élus et tous nos administrés, jeunes et moins jeunes pour leur participation active à la vie communale mais aussi leur présence à toutes les cérémonies officielles.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une belle année 2022 et j'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous très bientôt de vive voix, je suis confiant pour l'avenir. Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que 2022 se déroule sous les meilleurs auspices.

Prenez soin de vous et continuez à respecter les gestes barrières.

Belle année 2022 à tous.

Guy HABECKER  
Maire de Jungholtz ■





## RECRUTEMENTS

➤ Damien GUEBEL a rejoint le service technique de la commune dans le cadre du PEC [Parours Emploi Compétences]

➤ Florence SEFERAGIC remplace Pierrette HABECKER qui a fait valoir ses droits à la retraite.

### Entretien des trottoirs : riverains, vous êtes concernés

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toutes saisons, et particulièrement à la chute des feuilles ou lors d'épisodes neigeux. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Un arrêté municipal précise les modalités de nettoyage et de déneigement des trottoirs.

L'opération de nettoyage doit s'effectuer jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux.

Attention, le non respect de l'arrêté municipal vous expose à une amende de 38€.

### J'entretiens mon trottoir !



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation" (même les membres de la Municipalité)

## ►► Le traditionnel repas des Seniors reporté à cause de la Covid 19

Chaque année, c'est un moment très attendu par les seniors ; les dames se pomponnent, les messieurs ressortent leur cravate, ceux qui participent à ce repas festif ont toujours à cœur de se faire beau pour cet événement annuel.

Cependant le contexte sanitaire et les nouvelles restrictions ont amené la municipalité à ajourner, par précaution, le traditionnel repas de fin d'année offert aux aînés de la commune et prévu le dimanche 12 décembre 2021.

La municipalité souhaite maintenir le lien social et les temps de convivialité avec les habitants. La fête aura donc lieu dès que le contexte permettra de réunir nos seniors en toute sécurité.

Nous tenons à cet événement plein de chaleur humaine ; ce moment fort de la vie de notre



commune doit perdurer. Organiser et participer à cet événement est pour nous les élus un vrai plaisir.

Une nouvelle date sera donc proposée aux personnes concernées qui ne manqueront pas de recevoir, en temps utile, une invitation.

Portez-vous bien en attendant de vous retrouver tous à l'occasion de ce repas festif.

## ►► Chats - Dons alimentaires

Chat Alors ! Mais qu'est-ce qui se passe ?

Chaque année en moyenne il y a 200 000 abandons de chats et plus de 90 000 euthanasies. Les chats abandonnés sont très rarement stérilisés ; chaque été ce sont de nombreux chatons qui naissent et qui n'auront ni foyer ni nourriture. La reproduction incontrôlée des chats relève des compétences de la Mairie.

Dans notre village, nombreux sont les chats sauvages qui vivent à proximité des habitations. Afin de limiter leur reproduction Monsieur le Maire s'est joint à des associations telles que Les Amis des Chats, Stérilise ton Chat 68 ou l'Arche du Bonheur Animal.

Ces associations viennent en aide à la Commune en faisant don de nourriture pour ces chats mais aussi en aidant à les attraper pour pouvoir les stériliser. La plupart des chats sont ensuite mis à l'adoption par le biais de ces associations. C'est ainsi que le nombre de chat sauvage de Jungholtz a fortement diminué.

Chaque jour des bénévoles de notre village viennent nourrir ces chats grâce à la nourriture fournie par ces associations. Tous les jours, les derniers chats sauvages attendent l'heure du repas donné par ces âmes charitables sur des points de nourrissage.

Aujourd'hui ces associations ont besoin de vous, pour



don de nourriture pour chat : croquettes, pâtées...

Ces dons peuvent être déposés en Mairie aux horaires d'ouverture.

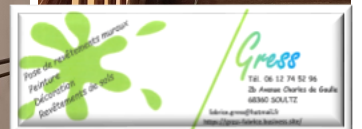
## ►► Fin des travaux

Depuis quelques jours, les travaux sont terminés.

La cage d'escalier menant à la bibliothèque et aux combles a enfin retrouvé des murs blancs et lumineux. Exit la vieille moquette beige et poussiéreuse qui recouvrait les murs depuis les années 1980 ☺

Les travaux avaient été confiés à la toute jeune entreprise de Fabrice Gress. Plafond, murs, radiateur, escalier, tout a été relouké !

Il ne restera plus qu'à remplacer l'ancienne porte vitrée qui affiche des déperditions thermiques bien trop importantes.



# Agenda du Maire...

En janvier 2020, le journaliste Guillaume Chhum de France Bleu Alsace disait que les maires des petites communes étaient surnommés les "maires à tout faire" ou "couteaux suisses". Ceci était fort bien vu... et votre Maire ainsi que les adjoints et l'ensemble des conseillers jonglent entre les rendez-vous officiels, les rencontres avec les administrés, la gestion quotidienne des dossiers, mais comme le stipulait le journaliste dans son article ils savent aussi se retrousser les manches pour faire avancer les travaux 😊

## Rencontre avec M. Marcello ROTOLO, président de CCRG



Cette visite à la mairie a été l'occasion d'échanger sur les principales préoccupations des habitants de la commune, parmi lesquelles l'évolution de la couverture médicale sur le secteur. Sur ce point M. Marcello ROTOLO a annoncé l'installation d'un nouveau praticien au cabinet médical de la rue de la Marne, ce qui porte à 7 le nombre de médecins généralistes à Soultz.

Une réunion de travail fort constructive qui a permis d'évoquer les dossiers en cours et les projets à venir pour lesquels la CCRG peut

mettre les compétences et le savoir faire de ses équipes au service de notre commune.

Les projets de la CCRG ont également été évoqués comme :

➢ L'état d'avancement du PLUi mais aussi la mise à jour des PLU communaux en vigueur sur le territoire de la CCRG pour les communes qui en font la demande expresse. En effet, tant que le PLUi n'est pas approuvé, ce sont les PLU et les cartes communales qui font office de documents d'urbanisme réglementaires. Pour toute question relative au PLUi et au PLU les administrés peuvent contacter :

[urbanisme@cc-quebwiller.fr](mailto:urbanisme@cc-quebwiller.fr)

➢ Le service des eaux - Les élus rappellent au président de la CCRG leur attachement à la qualité de l'eau potable pour leurs administrés. Une eau pure et venant directement de nos sources de montagne.

➢ Un autre thème abordé a été le développement de l'Aire d'Activités du Florival qui est prête à accueillir des entreprises nouvelles [à terme plus de 100 entreprises, près de 1200 emplois] Une aire d'activité à proximité des centres -villes de Guebwiller, Soultz et Issenheim avec toutes les commodités.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges fructueux visant à être au plus proche des préoccupations de la commune et l'engagement de la CCRG pour accompagner la dynamique de développement de la commune. ■

## RENCONTRE AVEC M.LE PREFET

M. Louis LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin, accompagné de M. Stéphane CHIPPONI, Sous Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller, étaient en visite sur le territoire de la CCRG.

M. Marcello ROTOLO président de la CCRG avec les vice-présidents et les agents responsables de la CCRG ont présenté les spécificités de la CCRG, les projets et ses ambitions pour les habitants.

Les questions du PLUi, du PLH et de la station d'épuration ont été évoquées, car ce sont des enjeux majeurs à long terme pour la CCRG. Puis le groupe a visité le château de la Neuenbourg, la piscine Nautilia, les travaux de réhabilitation en cours au cercle Saint Maurice de Soultz, la zone industrielle et la ressourcerie.

A l'issue de cette réunion, un calendrier a été fixé pour la mise en œuvre d'un travail plus collaboratif avec les services de l'État pour faire aboutir les dossiers.

« Nous sommes faits pour travailler main dans la main, dans le respect des normes mais échanger c'est sortir du dogme... » ■





# Agenda du Maire...

## Commémoration du 11 novembre

C'était il y a 103 ans ! La Grande Guerre est enfin achevée, l'Armistice est signé. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme ; ces hommes dans la force de l'âge ont participé à une guerre interminable et œuvré à une tâche incommensurable pour nous amener à la Victoire. Mais 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur.

Chaque 11 novembre, la Nation rend un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui morts sous le drapeau tricolore. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans nos mémoires familiales.

Ce jeudi 11 novembre 2021, Mme Karine Pagliarulo s'est jointe aux élus des 3 communes du Vallon, Rimbach, Rimbach-Zell et Jungholtz où les cérémonies se sont déroulées en présence des sapeurs-pompiers du Vallon, de nombreux habitants et des jeunes. L'ouverture de cette commémoration 2021 s'est faite à Rimbach sous un beau soleil d'hiver.

Après la lecture du texte officiel, une jeune violoniste accompagnait le groupe des jeunes qui a entonné la Marseillaise. Il est sans doute vrai qu'aucun instrument de musique n'est facile à maîtriser, mais jouer du violon en extérieur, dans le froid, est un exploit qui a été relevé avec brio par cette jeune musicienne qui nous a tous fait vibrer.

Que d'émotions, la voix du violon, plaintif, s'est détaché comme la complainte d'un cœur qui souffre, comme pour s'opposer aux voix des jeunes choristes interprétant ce chant de guerre, cet hymne à la liberté, appel patriotique à la mobilisation générale contre la tyrannie et l'invasion étrangère.



Un grand bravo aux jeunes pour cette triple interprétation réussie. Tous nos remerciements également à tous les participants, conscients de la nécessité de la transmission et de l'importance de cette commémoration.



### Rimbacherstrasse [rue de Rimbach]

#### N°1 [n°1] : maison Charles Annaheim-Marie Hug

Il s'agit d'une des plus anciennes demeures du village. Sur le fronton de la porte d'entrée on peut lire la date de 1814 et les initiales M.H pour Martin Himelsbach, nom du premier propriétaire [le plan de cadastral confirme la présence de cette maison en 1835. Cependant, le chanoine Beyer commet une erreur dans le nom du propriétaire: il s'agit de Michel Himmelsbach, originaire de Pulversheim (1781-1852), époux de Catherine Aullen de Rimbach-Zell (1789-1827) et non de Martin Himelsbach]. La grande salle servait alors de bistrot.

Le fils Himelsbach [François Joseph Himmelsbach (1821-1857)] marié à Ursule Kamm [originaire de Rimbach (1827-1913)], était garde forestier. A sa mort, sa veuve épousa Antoine Waltispurger [né en 1832 à Hirtzfelden] qui décéda en 1886 à l'âge de 54 ans. Ursule Kamm resta alors seule propriétaire de la maison. En décembre 1886, Charles Schloesser, qui venait d'être nommé curé de Jungholtz-Thierenbach, s'installa dans la maison (le couvent de Thierenbach avait été ravagé par les flammes en 1884). Il y resta jusqu'en 1889 lorsque le presbytère fut reconstruit.

La veuve Waltispurger décéda le 13 mai 1913 à l'âge de 85 ans. C'est sa petite-fille, Marie Hug [1885-1960], mariée à Charles Annaheim [fils de Valentin (1881-1916)], qui hérita de la maison (Marie Waltispurger [née en 1862] épousa le 12 mai 1885 Victor Hug [né en 1861], union dont est issue Marie épouse Annaheim). Charles Annaheim décéda le 10 juin 1916 alors que la famille était réfugiée à Munchhouse. Sa veuve habite aujourd'hui encore [en 1941] la maison. En 1939/1940, elle accueillit des réfugiés de Munchhouse.

Cette maison abrita aussi la coopérative (Arbeiter Consum Verein) de 1913 à 1916 (date de l'évacuation). La gérante fut Clémentine Risser de Lautenbach-Zell.



Fig. 1. Vue de la rue de Rimbach avant la Première Guerre mondiale.

#### N°3 [n°3] : maison Burglen-Hug

Cette maison était tout d'abord une grange qui dépendait de la maison n°1. Lorsqu'en 1886, le curé Schloesser s'installa au n°1 de la rue de Rimbach, la veuve Waltispurger transforma la grange en maison d'habitation avec un rez-de-chaussée et un étage. [En 1941, la maison appartenait à Léonie Hug (1891-1962), sœur de Marie et son époux Emile Burglen].

#### N° 5 [n°5] : maison des frères Schaerrer

Tout d'abord se tenait à cet endroit une vieille bâtisse qui appartenait à Nanette Schuller une tante d'Hortense Schuller [Marie Anne Schuller dite Nanette naquit en 1835. Elle épousa en 1865 à Wuenheim François Joseph Ledermann, vigneron, et en secondes noces, en 1884, Martin Gromann de Scherwiller. Son père Sébastien Schuller fils avait épousé en 1834, Marie Anne Logenbiehler (décédée en 1860). Cette dernière avait hérité, en février 1833, avec sa sœur Elisabeth, de Sainte Anne de leur oncle François Pierre Logenbiehler, dernier ermite du lieu. Sébastien fils meurt le 25 septembre 1877. Hortense Schuller (1868-1949) était la petite fille de Sébastien fils et la fille de Jean-Baptiste (1842-1884), marié à Marie Odile Fruh (1844-1917). A la mort de Jean-Baptiste, sa veuve et Hortense prennent le destin de Sainte Anne en main].

Sont de B. Risacher les passages entre crochets carrés et en italiques. Entre crochets également, les numéros actuels. Les cartes postales proviennent de la collection de Michel Ruh.



Nanette Schuller fit don de la demeure à son neveu, Bernardin Schuller [frère d'Hortense, né à Sainte Anne en 1876. Il épousa en 1901 Marie Eugénie Wuest]. Ce dernier fit arracher la vieille demeure et construire à la place un petit immeuble pouvant accueillir quatre à cinq familles. En 1900, il le vendit à Théophile et Emile Schaerrer de Wuenheim. Ce dernier exerçait la profession de boucher et les deux frères ouvrirent donc au n°5 une boucherie. Par la suite, ils quittèrent Jungholtz pour s'installer en Suisse. Le nouveau propriétaire Louis Ansel [1902-1978], remplaça la boucherie par un magasin de chaussures.

## N°7 [n°7] : maison de la veuve Eugène Ansel

La maison fut érigée par la famille Joseph Annaheim [né en 1836]-Rosalie Kleider [1840-1876]. L'instituteur Alois Fuchs y résida quelque temps. Le boucher, Joseph Ackermann [1856-1930], l'acheta avant de la revendre, le 5 octobre 1922, à la veuve Eugène Ansel [1863-1921], née Kury [Sophie (1875-1960)]. Le couple avait six enfants. Lors de l'évacuation à Untermarchtal (Wurtemberg) en 1916, la fille aînée entra au couvent sous le nom de Sœur Vénérable.

## N° 9 [n°9] : maison Auguste Issner

La maison a été construite en 1862/1863 par Ignace Issner [1801-1872]. Il avait épousé [en 1845] Barbara Schuller [née en 1816, fille de Sébastien Senior (1774-1826) et de Barbara Risacher (1780-1833)] qui décéda le 12 novembre 1892 à l'âge de 75 ans. Les époux habitaient d'abord une vaste maison dans le jardin du « vordere schloss » [rue de l'Usine, à l'emplacement du terrain de tennis]. Elle servit quelques temps de salle de classe pour les enfants de Jungholtz. L'instituteur, Monsieur Jesslen, était originaire de Berrwiller. La maison fut détruite par un incendie et certaines parties comme les rebords de fenêtres furent récupérées pour construire la maison de la rue de Rimbach (l'école fut transférée à Thierenbach).

La nouvelle maison passa ensuite à Auguste Issner [né en 1847], membre du conseil de fabrique, qui décéda en 1903 à l'âge de 56 ans. Sa veuve, Marie Fallecker [née à Rimbach en 1851], lui survécut encore 30 ans et décéda en avril 1933 à l'âge de 82 ans. Leur fils, Auguste, [né en 1877] hérita de la demeure à laquelle il ajouta une grange en 1910. Il avait épousé Marie Fillingner [née en 1885 à Wasserbourg; décédée à Munster en 1950].

## N° 11 [n° 11] : maison Alexandre Horn

La maison, qui comprenait une boulangerie appartenait jadis à la famille Christo [Dominique Simon Christo (1781-1861) possédait en 1835 une écurie au n°8 de la rue de Rimbach et une maison dans la rue de la Bonbonnière ainsi qu'une

carrière au Laubenrain. Il avait épousé Anne Marie Schuller (1780-1840), sœur de Sébastien Schuller père]. Les Christo avaient une fabrique d'allumettes à l'emplacement de l'actuel remise. Ils louèrent la boulangerie tout d'abord à la famille Madenspacher puis à la famille Willer de Rimbach-Zell

En 1906, la famille Alexandre Horn [(1849-1919), qui avait épousé Joséphine Kopf (1851-1915)] acheta la demeure avec la boulangerie. Alexandre Horn fit construire un magasin pour la boulangerie avec des appartements au-dessus. A l'arrière fut érigée une remise. La fille Justine Horn tenait le magasin et occupait les appartements au-dessus. Elle décéda en 1928 à l'âge de 44 ans. En 1926, lors de sa visite pastorale, Monseigneur Rusch vint à son chevet.

Une autre fille [Céline (1881-1961)] fut préposée au bureau de Poste de Jungholtz qui s'installa à l'arrière de la boutique en 1921.

## N° 13 [n°13] : maison Joseph Wackherr

Joseph Wackherr [né en 1845 Soultz. Il exerçait la profession de comptable. Son père, Augustin (1819-1858) était brasseur à Soultz.] et son épouse Sophie Schermesser [née en 1858] firent ériger cette maison en 1883/1884. Le mari décéda le 21 décembre 1902 à l'âge de 57 ans. Son fils Joseph [1883-1981] hérita de la demeure. Cette dernière fut complètement détruite pendant la Grande Guerre et dut être reconstruite entièrement en 1919/1920.

Joseph Wackherr était employé à la fabrique Latscha puis à la SACM. Il présida aussi la Musique, fut chef des Pompiers et, à compter de 1927, caissier de la « Jungholzer Darlehnskasse ». L'agence pris alors place au n°13 de la rue de Rimbach. Dans la maison se trouvait également un débit de tabac.

En 1940, après l'annexion, Joseph Wackherr fut désigné maire de Jungholtz et « Ortsgruppenführer ». La maison accueillit alors la « Ortseinhmerei ».

## N°15 [n°17] : Mairie-Ecole

Elle fut construite en 1892 [Henri Latscha (1844-1897) avait obtenu, après une audience auprès de l'Empereur Guillaume I<sup>er</sup> à Bad Ems, l'érection de Jungholtz en commune indépendante, séparée de celles de Soultz et Rimbach.

Il élabora le projet de construction d'une Mairie-Ecole, qui ne fut achevée qu'en 1892. En effet, le conseil municipal rejeta, en raison des coûts élevés, le premier projet datant de 1881 conçu par l'architecte Charles Winkler, surnommé le Viollet-le-Duc alsacien. Une liste de souscription fut alors lancée pour financer le projet et Henri Latscha offrit 1000 marks.]





Fig.2 Le projet de Charles Winckler en 1881 (archives municipales de Jungholtz)

Le sous-préfet décrit les élus comme « des personnes qui ne cachent pas leurs sympathies françaises, mais qui cependant tiennent compte de la situation actuelle » et il ajoute pour Henri Latscha qu'« il a des principes libéraux » et qu'en outre c'est « une personnalité tout à fait digne d'estime. Il resta maire jusqu'en 1889. Le meunier Jacques Schwary succéda à Henri Latscha comme premier magistrat de 1889 à 1891. Mais ce dernier ne donna pas satisfaction, s'il faut en croire les rapports du Kreisdirektor lors des élections du 5 juillet 1891. Ce dernier écrit en particulier que « l'ancien maire, le meunier Schwary n'a pas été réélu et n'a somme toute pas été à la hauteur en tant que maire » et il ajoute qu'« il est urgent et nécessaire de placer un homme énergique et indépendant [...] à la tête de la commune de Jungholtz assez divisée. Aucune personnalité de cette qualité ne fait partie du nouveau conseil. Ceux qui pourraient éventuellement convenir ont décliné le poste de maire, en premier lieu la personne proposée Henri Latscha qui a déjà été maire antérieurement ». Il

propose alors de nommer Edouard Latscha (1848-1905), le frère d'Henri, qui n'a pas été élu lors du scrutin mais qui dispose d'« une forte personnalité pour rétablir à nouveau à Jungholtz la paix et l'ordre ».

Edouard fut nommé sans discontinuité de 1891 à sa mort en janvier 1905. Lors des élections de 1896, le sous-préfet le propose car « il est prêt pour l'emploi » et en 1902 il précise qu'« il appartenait à la garde mobile en 1870, qu'il est membre du conseil d'arrondissement (Kreistag) et chevalier de l'ordre de la couronne ». Lorsqu'Edouard Latscha mourut, le sous-préfet se plaignit auprès du préfet de « cette perte immense d'autant que ses neveux et ses fils sont trop jeunes pour lui succéder ». En novembre 1905, Edouard Latscha fils (1877-1927) fut nommé adjoint au maire en remplacement de Joseph Ackermann devenu maire. Cette nomination fut l'occasion d'une opposition violente entre les deux branches de la famille Latscha. Finalement, un consensus se fit autour du plus jeune des fils d'Edouard père, Edouard fils, qui « n'est pas le plus capable des trois fils Latscha mais qui remporte la sympathie de la majorité des membres de la fratrie ». Il avait servi comme engagé volontaire dans le 7<sup>e</sup> bataillon d'infanterie à Mulhouse. Il s'était également présenté au conseil d'arrondissement mais subit un échec. Finalement, il renonça à son poste en 1908, face à l'hostilité de ses cousins et quitta Jungholtz pour Soultz où il avait créé, en 1904, avec ses frères une usine d'accessoires pour filature.

Mais les querelles ne s'arrêtèrent pas pour autant. En juin 1914, le sous-préfet proposa le fils de l'ancien maire Henri Latscha, Paul (1879-1928) au poste de maire. Edouard fils écrivit alors au préfet. D'après lui une telle nomination est impensable. Il justifie sa position en dénonçant les agissements de ses cousins lorsqu'il était adjoint en prétendant qu'il profitait de son poste pour visiter leurs usines, lui un concurrent. Il propose un compromis pour que « les querelles ne se ravivent pas et que Jungholtz puisse

## Maires de Jungholtz

Henri LASTCHA	1880-1889
Jacques SCHWARY	1889-1891
Edouard LATSCHA	1891-1905
Joseph ACKERMANN (boucher)	1905-1914
Paul LATSCHA	1914-1919
Joseph ACKERMANN (boucher)	1919-1922
Joseph ANNAHEIM	1922-1927
Aloïs RIETHMULLER	1927-1929
Charles LATSCHA	1929-1930
Joseph MEYER	1930-1935
Joseph ACKERMANN (taxi)	1935-1940
Joseph WACKHERR	1940-1945
Paul BROBECKER	1945
Eugène DISSEL	1945-1971
Jules MEYER	1971-1983
Pierre GRIMM	1983-1988
Roland SCHMITT	1988-2001
Daniel MARZOLF	2001-2003
François MEYER	2003-2014
Guy HABECKER	2014-

[Lors des premières élections municipales de Jungholtz le 22 août 1880, c'est tout naturellement Henri Latscha qui devint le premier maire de la jeune municipalité.

Les maires étaient alors désignés par le préfet (Bezirkspräsident) sur proposition du sous-préfet (Kreisdirektor) de Guebwiller.





# Histoire

vivre en paix » : il renonce à ses ambitions de maire à condition que Paul fasse de même. Finalement Paul Latscha fut nommé le 7 juillet 1914. Le sous-préfet justifia son choix parce que « Paul est le plus capable pour ce poste. Il est chef d'entreprise et son père Henri a été le premier maire de Jungholtz qu'il a érigé en commune indépendante. Il est énergique, versé dans les affaires et possède une bonne connaissance de l'administration financière. Il a servi dans l'armée allemande et c'est un homme de consensus avec les autorités allemandes. Enfin, trois conseillers travaillent dans son entreprise et le boulanger et deux aubergistes dépendent indirectement de lui. Quant à Edouard, ses intérêts sont à Soultz où est située son usine ».

Joseph Meyer qui fut maire de 1930 à 1935 était surnommé « d'r walka meyer » parce qu'il possédait un foulon (a walk) à l'emplacement actuel de la propriété Constant-Nussbaumer. Un foulon est un moulin servant à fouler ou battre les étoffes ou les fibres de chanvre avec des pilons verticaux ou des maillets inclinés mus par des arbres à cames. Ce foulon est attesté dès 1770 dans un dénombrement qui précise « qu'on n'en connaît pas l'origine ».

## N° 17 [n°19] : maison Vogelweith de Guebwiller

La maison a été construite par Alexandre Lang, propriétaire d'une filature de schappe. [Il était originaire de Durmenach et avait épousé Thérèse Grumbach de Soultz. En avril 1861, il acheta avec son beau-père et associé Jacques Grumbach un «enclos situé à Jungholtz renfermant une filature avec moteur hydraulique, cours d'eau, canal, aqueducs, bâtiment pour machine à vapeur, ateliers, magasin, remises, gazomètre et cour [...]» à Jacques Barth manufacturier au Logelbach pour 60 000 F. Cet enclos abrita jusqu'en 1842 une papeterie fondée vers 1736. La filature de schappe utilisait les débris de soie, les cocons défectueux, les déchets du dévidage, du bobinage ou du moulinage. En 1897, Alexandre Lang céda son entreprise à la famille Latscha qui la vendit en 1920 à la SACM.] Alexandre Lang érigea cette demeure pour y loger ses employés parmi lesquels Rächer [Richard, protestant bâlois, qui épousa en 1897 Anne Pauline Latscha, fille de Charles Latscha (1835-1876) et nièce de Henri et Edouard]

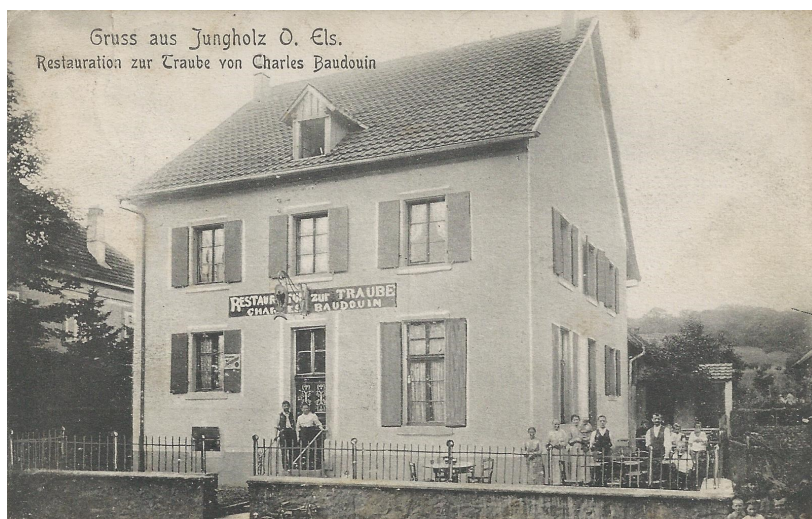
Edouard Latscha père [1848-1905] acheta la maison pour ses fils. Il était marié à Justine Meichler [1846-1889] et y résida avec ses trois fils, Edouard [1877-1927] marié à Marie Wittmer [1883-1944], Victor [1875-1950] et Charles [1880-1967], tous deux célibataires. Le père y décéda en 1905. Après sa mort, Edouard fils alla s'installer avec sa famille dans le « vordere schloss » dans la rue de l'Usine jusqu'en 1917, date à laquelle la demeure fut détruite par les bombardements.

Le n°17 de la rue de Rimbach fut occupé par Victor et Charles jusqu'en 1930, époque où ils s'installèrent à Soultz et

vendirent la maison à la famille Probst-Metzmeier qui la revendit à son tour à l'employé de banque Vogelweith [Jean Jérôme Albert (1904-1992) époux de Marie Anne Bayer (1894-1979)]

La maison resta inoccupée jusqu'en mai 1941, date à laquelle on y ouvrit l'école maternelle.

## N° 19 [n°21] : maison Charles Baudouin



Charles Baudouin [né 1867] a épousé Catherine Victoria Kientzler [née en 1866] à Thierenbach le 26 novembre 1892. En 1894, ils ont construit cette maison dans le but de louer des logements (il y en avait cinq). Après quelques temps, ils ouvrirent une brasserie. Le mari continua à travailler à la fabrique Latscha dans un premier temps puis il se consacra entièrement à son restaurant tout en continuant son activité d'agriculteur et de viticulteur. Celui-ci ouvrit officiellement le 3 mai 1906. A la mort de Charles Baudouin, son fils Lucien [1903-1979] marié avec Jeanne Stein [1900-1983] de Buhl, prit la succession en 1940.

## N°21 [n°23] : maison Adolphe Gross

Le tailleur Adolphe Gross [né en 1869] de Gundolsheim et son épouse Eugénie Fleisch [1871-1928] de Weckolsheim vinrent s'installer à Jungholtz en 1896 tout d'abord dans la maison Keller puis chez Baudouin. En 1909, ils décidèrent de faire construire une maison avec l'aide du « Baucomiti Lastcha Henri, Paul et Rieger Jules ». Elle fut érigée par Henri Sutter, maçon de Guebwiller. Elle devait coûter au départ 3000 F mais Adolphe Gross, aidé par deux ouvriers, la fit agrandir et le tout revint à 6000 F. Le curé Charles Schloesser vint la bénir.

Adolphe Gross avait une famille nombreuse : deux filles épousèrent des instituteurs, une fille épousa un boucher alors qu'un garçon devint cheminot. Un autre fils, Eugène [1905-1984], qui travaillait à la fabrique, était un excellent



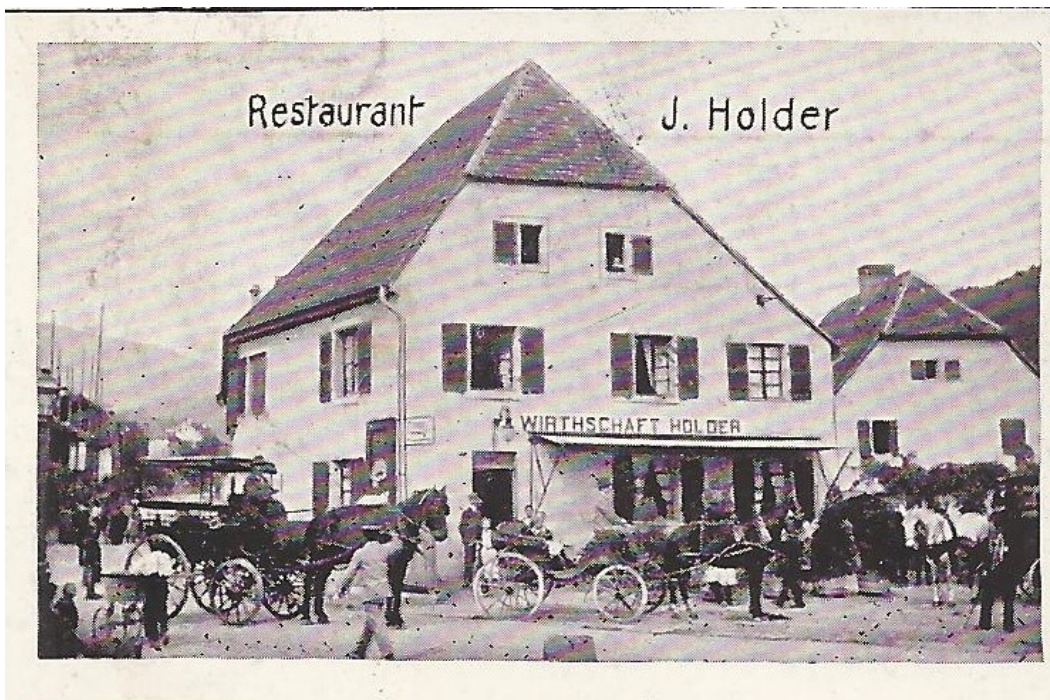
musicien (il dirigea d'ailleurs la musique de Jungholtz) et l'organiste de Thierenbach. Sa mère décéda en 1928 à l'âge de 57 ans et son père se retira alors à l'Oelenberg comme tailleur. C'est Eugène qui occupe depuis la maison [en 1941].

## N° 23 [n°25] : maison Grünenwald

## N° 25 [n°27] : maison Joseph Keller

La maison appartenait tout d'abord à la famille Fuchs-Fallecker, en parenté avec Joseph Holder père [Joseph Fuchs, né à Jungholtz en 1827, époux d'Ursule Fallecker, née à Rimbach en 1829, était le frère de Marie Anne épouse de Joseph Holder]. La fille [Marie née en 1862] épousa Joseph Keller [né en 1863] puis après la mort des deux époux la maison passa au fils, prénommé lui aussi Joseph [1897-1974] qui était garde champêtre.

## N° 2 [n°2] : maison Holder



Cette maison doit être assez ancienne [elle apparaît sur le cadastre de 1835. Elle appartenait alors à Mathias Fuchs (1799-1847), menuisier, et Marie Anne Annaheim, cabaretière (1797-1859)]. Il s'agissait d'un restaurant qui fut détruit par un incendie en 1867. Joseph Holder père qui décéda le 3 janvier 1896 à 68 ans occupa d'abord cette demeure avec son épouse Marie Anne Fuchs qui mourut en 1895 à l'âge de 64 ans [fille de Mathias et sœur de Joseph Fuchs]. Le fils, prénommé également Joseph [1863-1953] en hérita par la suite avec

son épouse Caroline Hug de Soultz [(1867-1940), fille de Caroline Elisabeth Latscha (1833-1889) et nièce des industriels Charles, Henri et Edouard Lastcha].

Après l'incendie de Thierenbach en 1884, la mairie, qui jusque-là siégeait au couvent, s'installa dans la maison Holder et de nombreux couples s'unirent dans l'actuelle chambre à coucher. En 1890, y fut également ouvert un bureau de Poste. La levée avait lieu trois fois par jour à 7h ½, 13h et 17h. Joseph Holder, le facteur faisait sa tournée à cheval. En 1907, c'est Melhinger de Soultz qui devint facteur mais le bureau resta chez Holder jusqu'à la Première Guerre mondiale. La Poste fut ensuite transférée à la villa Latscha, 22 rue de Rimbach et, en 1921, dans la maison Horn, 11 rue de Rimbach, où elle fut tenue par Céline Horn [1881-1961].

## N° 4 [n°4] : maison Elise Deiller

Dans le temps, deux petites maisonnettes se tenaient à la place de l'actuelle maison Deiller. Elles furent détruites par un incendie en 1886 et les ruines furent achetées par Stanislas Jacob un oncle de Joseph Holder fils [Stanislas Jacob (1829-1906) avait épousé Agathe Fuchs (1835-1893), sœur de Marie Anne Fuchs]. Ce dernier fit construire une épicerie et trois logements. L'épicerie fut tenue dans un premier temps par la veuve Latscha qui s'installa par la suite dans l'actuel Hôtel-Restaurant Denis Kuentz [voir Dorfblättla n°32].

La fille de Stanislas Jacob, Elise [1864-1950] épousa Jean-Baptiste Deiller [1853-1897] qui habita dans un premier temps à la Schliiff. Le mari décéda à l'âge de 42 ans et la jeune veuve s'occupa alors de l'épicerie (elle acheta l'agencement intérieur à



# Histoire

Guebwiller chez un épicier qui avait fait faillite). Lors de l'évacuation en 1916, Elise Deiller se réfugia à Soufflenheim et dès l'armistice elle revint à Jungholtz où elle reprit son activité. Ses fils ouvrirent un négoce de vins tout d'abord à Jungholtz puis à Soultz. Après le décès de la fille Marie en 1927 à l'âge de 37 ans [elle est née en 1889], la mère, Elise, se retira et loua le magasin à la famille Kohler de Lautenbach.

## N° 8 [n°8] : maison Alphonse Brucker

En 1877, la maison appartenait à la famille Joseph Holder qui la vendit aux époux Brucker (la famille vivait tout d'abord en face du « vordere Schloss » mais la maison fut détruite pendant la guerre 1914-1918 [Alphonse Brucker (1901-1979) époux de Léonie Bluem (1904-1979)]).

## N° 10 [n°10] : maison Guillaume Anritter

Il s'agissait d'une vieille petite maison avant qu'en 1884 la famille Guillaume Haag (marié à Hélène Kientz) en fasse arracher une partie et reconstruire un premier étage neuf [Guillaume Adam Haag naquit en 1830 à Unterschwarzach en Bade. Il exerçait la profession de maréchal-ferrant. Il épousa en 1857 à Rimbach Madeleine Kientz, née en 1829 à Bischwiller]. Les époux Haag avaient trois enfants : une fille qui partit aux Etats-Unis [un fils partit effectivement à New York où il fonda une famille et décéda en 1926], un fils Emile qui décéda célibataire [1868-1890] et Emilie [née en 1862] qui épousa Jean Lienhart (apprenti cordonnier chez les Witschger-Lorang) [Jean Lienhart était né en 1862 à Boofzheim. Il exerçait la profession de cordonnier lors de son mariage en 1886]. La fille d'Emilie Haag et Jean Lienhart, Lina, épousa Guillaume Anritter et eut deux enfants : Antoine né en 1908 et Hélène née le 5 mars 1918 [décédée en 1994].

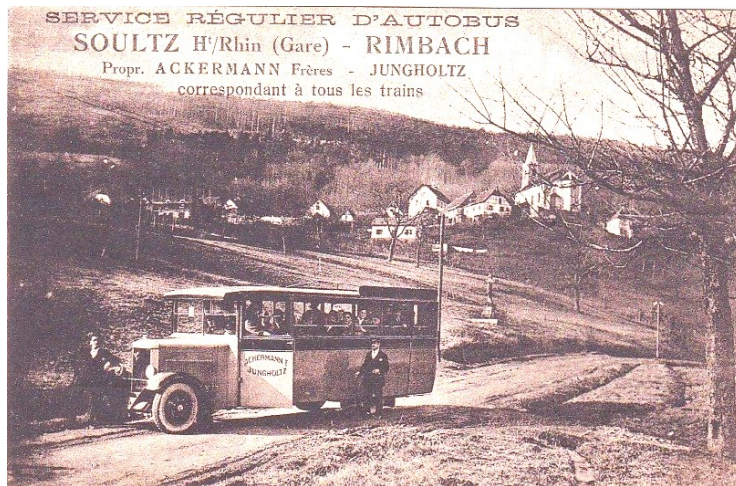
## N° 12 [n°12] : maison Ambroise Ackermann

Les frères Schuller [Sébastien fils (1809-1877) et son frère Joseph (1811-1868)] ont fait construire à cet endroit une petite maison pour la famille Meyer-Schuller [en fait pour leur sœur Marie Anne (1801-1881) et son époux François Joseph Habecker, vigneron (1802-1870)]. François Joseph Meyer [1834 à Merxheim-1890] épousa Barbe Habecker [née en 1840] dont il eut une fille Marie [1865-1937] qui épousa Ambroise Ackermann [1868-1916], maître tailleur originaire de Wasserbourg. Ce sont eux qui érigèrent un étage à la maison. Leurs fils Joseph [1895-1972] et Eugène [1901-1950] construisirent un atelier derrière la maison et un grand hangar pour les autocars.



## N° 6 [n°6] : maison Schmitt

Une certaine Marie Dietrich possédait tout d'abord la maison (elle était en parenté avec Laurent Schmitt). Laurent Schmitt [né en 1860] et Marie Anne Schwamm [née en 1857] se marièrent le 11 mai 1885. Un an auparavant, ils avaient acheté la maison qui consistait en un rez-de-chaussée. C'est en 1896 que fut ajouté un étage. Le mari décéda le 19 février 1915 et sa veuve le 7 avril 1934. Les enfants Charles [1889-1957] et Anne [1888-1962] héritèrent de la demeure.





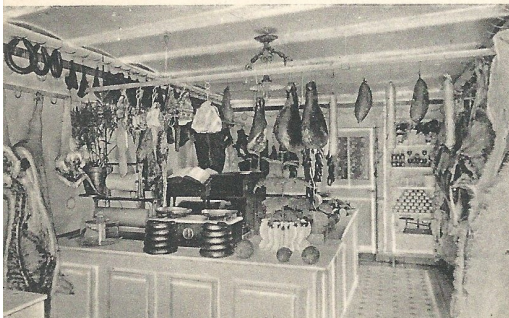
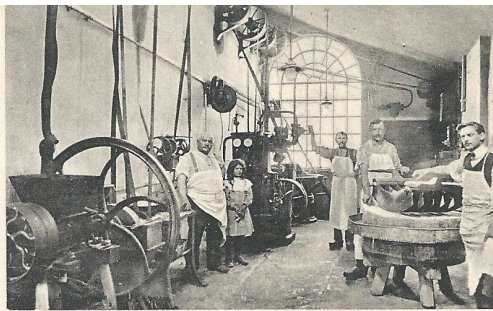
# Histoire

## N° 14 [n°14] : maison Joseph Geiger

La maison fut construite par les époux Ehram-Schmitt.

## N° 16 [n°16] : maison Joseph Kuster

La maison fut érigée par Joseph Kuster [1836 à Wolfgantzen-1876] et Madeleine Schmitt [1839-1918]. Elle appartient [en 1941] au fils, Joseph [1862-1936] qui a épousé Jeanne Aullen [1895 à Goldbach -1954].



Jungholtz Hte Alsace  
Boucherie et Charcuterie Joseph Ackermann  
Téléphone No. 203

## N° 18 [n°18] : boucherie et maison Henri Abel

[La demeure appartenait à la famille Achille Meyer (voir Dorfblättla n°32). Le 11 novembre 1901, devant Me Sensburg, notaire à Soultz, la veuve et les enfants d'Achille Meyer vendent les biens meubles à Joseph Ackermann (1856-1930) de Jungholtz. Ce dernier avait épousé en premières noces, Pauline Muller (1857-1901) en secondes noces Lina Scherrer (1871-1922) et en troisièmes noces Anne Vollmer. Joseph Ackermann y ouvrit une boucherie charcuterie.

La boucherie eut à souffrir des bombardements lors de la Première Guerre mondiale. Elle fut reconstruite peu de temps avant que les époux Ackermann ne la vendent aux époux Abel.

Le 7 août 1929, devant Me Heinrich, notaire à Soultz, Joseph Ackermann, restaurateur, et son épouse Anne Vollmer, vendent à Henri Abel (1896-1982), boucher, et son épouse Aline Toussaint (1903-1987), demeurant à Mulhouse, 95 rue de Bâle, mariés depuis 1925, un immeuble dans lequel sont exploitées une boucherie et une pension sous le nom de «Au Vieil Armand». La vente se fait pour la somme de 80 000 F dont 55 000 pour l'immeuble, 15 000 pour le fonds de commerce (enseigne et clientèle) et 10 000 pour l'inventaire.]

## N° 20 [n°20] : maison de la veuve Fritz Jacquet

Une Suisse, la veuve Hättiger, a fait construire la maison mais n'y résida que peu de temps car elle partit pour l'Amérique. Vers 1865, le tisserand Joseph Weber de Buhl [né en 1836] et sa femme, Catherine Kieffel [née en 1837] achetèrent la demeure. Le mari décéda en 1877 à l'âge de 40 ans et sa veuve en 1895 à 57 ans. Une fille, Augustine, [née en 1865] entra dans la Congrégation des Sœurs Enseignantes de Ribeauvillé (Sœur Elvire) mais elle la quitta au bout de dix ans et se rendit à Paris où elle servit auprès d'un patron pendant vingt ans. La maison passa à une autre fille, Mathilde [née en 1867], mariée à Frédéric Jacquet [né à Muttersholtz en 1870] en 1896.

La veuve Jacquet y vit encore (décembre 1941) avec sa fille Mathilde [1900-1986] et son gendre Auguste Grimm [1899-1955].

## N° 22 [n°22] : maison Paul Latscha dite « hintere Schloss »

[Face à la mairie et, au centre du village, Henri Latscha demanda à son neveu, François Xavier Kreyer (né en 1860 à Maurach en Autriche, époux de Henriette Latscha,) de lui ériger sa résidence, symbole de son éclatante réussite. La villa Latscha est une copie des grandes villas d'industriels de Guebwiller. Elle comporte une véranda et des dépendances et le parc est planté d'espèces exotiques (on peut y voir encore aujourd'hui un séquoia géant). Une première ébauche, en 1896, prévoyait deux villas face à face : l'une pour Henri, l'autre pour son frère Edouard]



# Histoire

La villa Latscha fut érigée entre 1896 et 1897. Henri Latscha décéda alors que la demeure n'était pas achevée. Sa veuve et ses trois enfants, Paul [1879-1928], Henri [1877-1912] et Fifine [Joséphine (1880-1916)] s'y installèrent. La veuve Anne Vogelweith décéda en 1898 à l'âge de 44 ans. Son fils, Henri, époux de Marguerite During [1879-1957] fille d'un notaire de Rouffach, habita alors seule la villa. Son frère, Paul, marié à Henriette Rieder [(1880-1948), fille d'Albrecht Emmanuel Rieder, directeur de la filature de la Porte du Miroir à Mulhouse, sœur d'Emmanuel Rieder, directeur du peignage d'Argis et de Frédéric Rieder, ingénieur à Londres], était un grand amateur d'art et un bon musicien qui dirigea la fanfare

Latscha. Celle-ci remporta la médaille d'or à différents concours. Il fut également maire de Jungholtz de 1914 à 1919, année de sa démission. Il décéda en 1928, âgé de seulement 49 ans, laissant une veuve et trois enfants (Paul, Violette et André).

Fifine Latscha épousa son cousin de Lure, Jules Rieger, le 22 juillet 1899. Ce dernier décéda soudainement à l'usage le 10 décembre 1910. Il partit de chez lui après le repas de midi et on le ramena mort à la maison à 14h.

Le 31 décembre 1915, lorsque Jungholtz était sous les bombardements français, on installa un autel dans la cave. Les offices y ont été célébrés du 1<sup>er</sup> au 16 janvier. La cave a également servi de salle de classe et Marie-Anne Iltis née le

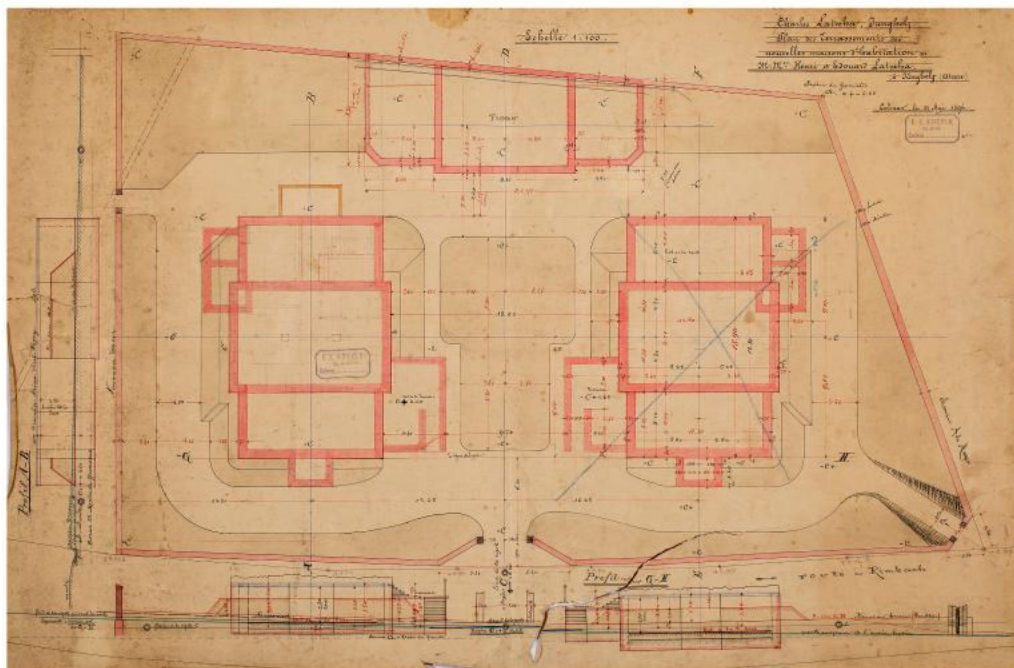


Fig. 9. Plan de situation prévisionnel des deux villas Latscha et de leurs dépendances, dressé par François-Xavier Kreyer le 31 Mai 1896

31 juillet 1904 y a fait sa première communion.

Après la Première Guerre mondiale, la villa abrita le bureau de Poste jusqu'en 1921. Enfin en 1940, après l'annexion, elle a accueilli la Gendarmerie.

## **N° 24 et 26 [n°24 et 26] : collectif appartenant à la fabrique (familles Ansel et Heinrich)**

Les matériaux pour la construction de cette maison proviennent de la destruction de la maison Blumenstihl de Sultz en 1899/1900. Cette dernière a été reconstruite telle quelle à Jungholtz.







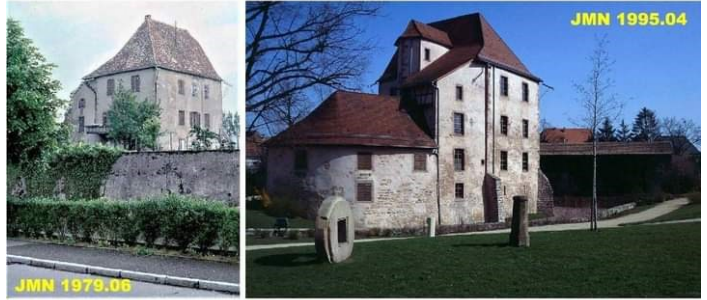
# Châteaux forts d'Alsace Mémoires d'outre-ruine (192)

## Possession de la famille Latscha

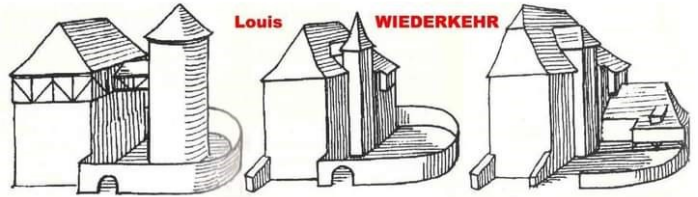
Texte de Michel MEHLEN

A la bordure nord de Sultz, un ancien fief de l'évêché de Strasbourg depuis 1079, se trouve un symbole médiéval : le Château du Bucheneck. Cité comme possession épiscopale dès 1251, il est donné en fief à différents nobles avant d'être récupéré par l'évêque en 1289. Ce dernier en fait une forteresse avec ses murs épais et ses puissants contreforts d'angle, ses douves profondes peuvent être alimentées par une dérivation du canal des moulins et vidangées dans le Rimbach. Endommagé durant la guerre de Trente Ans, il est remis en état au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le château est vendu comme bien national à la Révolution et devient successivement propriété des familles Delévièuse, Kussmaul et Latscha.

Utilisé comme usine au XIX<sup>ème</sup> siècle, le Bucheneck devient maison d'habitation en 1969.



### BUCHENECK F 68 Sultz (1) XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours



Les Latscha, derniers propriétaires du bâtiment, le cédèrent à la ville de Sultz en 1977. Cette dernière le fit restaurer, et, sous l'impulsion de Louis Wiederkehr et la collaboration des Amis du Vieux Sultz, y installèrent le musée d'histoire locale depuis 1990.

Le musée présente notamment une section archéologique, une maquette de la ville, des salles consacrées à l'Ordre de Malte, à la communauté juive de Sultz, à la famille de Heeckeren-d'Anthès dont le plus célèbre tua Pouchkine lors d'un duel en 1837, les Waldner de Freundstein, famille de noblesse d'épée possessionnée à Sultz à l'illustrateur Robert Beltz, des vestiges médiévaux, mais aussi des documents rares, des costumes, des vues anciennes de la ville, des marbres antiques, des souvenirs du Sultz d'antan et des anciens métiers...







## La grille du château des Schauenburg

Texte de Michel MEHLEN

Cette belle maison à tourelle est datée de 1598.



La grille de fer forgé qui orne la porte cochère, provient du château des Schauenburg de Jungholtz, détruit après la Révolution.

Le blason de la famille Schauenburg a été remplacé très récemment, sur la partie avant.

Dans la partie arrière, vous avez le blason de la ville de Soultz, avec ses quatre corbeaux noirs.

Remarquez l'angle étonnant des fenêtres de la tourelle.



## Environnement

### Brûler les déchets verts dans votre jardin : que dit la loi ?

Herbes de coupe, feuilles mortes, branches d'arbre, il est parfois tentant de brûler les déchets verts qui résultent de l'entretien de votre jardin. Mais peut-on les brûler dans son jardin ? Comment se débarrasser des déchets verts ? Tout jardinier, amateur ou professionnel, le sait : jardiner peut produire des déchets. En l'occurrence, pour le jardin, ils sont appelés « déchets verts » ou biodéchets.

**Peut-on brûler les déchets verts ? Non.**

Selon le *Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets)* et la *Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts)*, **il est interdit de brûler les déchets verts.** Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Il est d'ailleurs également interdit de louer, prêter ou vendre un incinérateur de jardin.

**Pourquoi cette interdiction ?**

Cette interdiction a pour but d'une part de :

- limiter les risques d'incendie involontaire,
- limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

À titre d'exemple : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 14 000 km en voiture à essence neuve.

Enfin, l'interdiction de brûler les déchets verts limite également les risques de nuisances (ici olfactives) entre voisins.

**Quelles sanctions en cas de non-respect ?**

En ne respectant pas cette interdiction, vous vous exposez à une amende dont le montant peut atteindre 450 euros.

**Quelles sont les dérogations pour brûler vos déchets verts ?**

Il existe néanmoins des cas particuliers qui peuvent donner le droit de brûler soi-même les déchets verts. C'est le cas notamment si :

- il n'existe pas de déchetterie dans la commune.
- il n'y a pas de collecte sélective des déchets.
- la commune impose une obligation de débroussaillage.
- il existe un plan de prévention des risques incendies de forêt s'appliquant dans votre commune.

Dernier cas possible, la préfecture peut autoriser les particuliers à brûler les déchets végétaux par eux-mêmes dans le cadre d'un **plan de lutte contre certaines maladies ou contre certaines plantes invasives.**

Avant de brûler vos déchets verts, contactez votre mairie pour savoir si une dérogation s'applique dans votre commune.

**Que faire des déchets verts ?**

Il est tout à fait possible de réutiliser vos déchets dans votre jardin avec un composteur qui vous permettra de recycler les épiluchures de vos fruits et légumes.

Faites déchiqueter les résidus de vos coupes, notamment les biodéchets issus de l'élagage. Vous pourrez les utiliser en paillage pour vos massifs, jardinières ou plates-bandes.

Vous pouvez également les déposer dans la déchetterie de votre commune ou celle dont dépend votre commune. ■





**RappelConso** est le nouveau site centralisant l'information sur les produits dangereux ou défectueux faisant l'objet d'un rappel. Ce site officiel mettra à disposition des consommateurs de manière simple et lisible la liste des rappels de produits. Les professionnels auront quant à eux l'obligation d'y déclarer tous leurs produits ayant fait l'objet d'un rappel.

Le rappel d'un produit consiste à retirer de la vente et/ou à rappeler auprès des consommateurs un produit de consommation, alimentaire ou non, présentant des risques pour la santé ou la sécurité des personnes.

Si le rappel intervient avant la mise en vente, les professionnels retirent le produit défectueux des rayons et des entrepôts.

Si le rappel intervient après, les consommateurs sont alors invités à le rapporter en magasin ou à le détruire.

par les professionnels et de renforcer la confiance des consommateurs dans le processus de rappel de produits.

Le principe est le suivant : lorsqu'un produit fait l'objet d'un rappel, le professionnel doit le déclarer sur RappelConso. Les consommateurs ont ainsi accès, sur ce site unique, à la liste exhaustive, fiable et actualisée des produits dangereux rappelés.

### Quels sont les produits concernés ?

Les consommateurs pourront retrouver l'intégralité des rappels de produits sur RappelConso Il s'agit en l'occurrence des produits « grand public », alimentaires ou non-

alimentaires pouvant être achetés par un consommateur final, hors médicaments et dispositifs médicaux. Les aliments pour animaux sont également concernés.

Les rappels de médicaments et dispositifs médicaux continueront à être déclarés à l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) dans le cadre des procédures existantes.

### Ce qui change pour les professionnels

Depuis Avril 2021, les professionnels doivent déclarer tous leurs rappels de produits sur le site RappelConso. Cette nouvelle obligation déclarative consistera pour eux à saisir systématiquement leur fiche de rappel sur RappelConso en cas de rappel de l'un ou de plusieurs de leurs produits. <https://pro.rappel.conso.gouv.fr>

### 1563 produits rappelés en 2020, un chiffre en hausse

D'après le décompte effectué par le site Oulah ! Ce sont au total 1563 produits qui ont été rappelés en 2020 soit 56% de plus qu'en 2019. Les produits alimentaires arrivent en tête, avec pas moins de 1105 références. Cette catégorie de produits a connu une forte hausse des rappels, notamment en raison du scandale de l'oxyde d'éthylène qui a concerné presque 70% des denrées alimentaires rappelées—de nombreux produits à base de graines de sésame ont été contaminés par ce pesticide à la suite d'une fraude de la filière en Inde. Viennent ensuite les produits destinés aux enfants et le secteur automobile.

### Ouverture du site <https://rappel.conso.gouv.fr>

Depuis début avril 2021 le site RappelConso est accessible aux consommateurs. Toutes les alertes de produits dangereux y sont désormais répertoriées. Ce site officiel dédié est la garantie d'une information facilement accessible, fiable et actualisée.

RappelConso devient alors le site unique des alertes de produits dangereux.

Source : Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est ■

### L'obligation déclarative des professionnels - Ce que dit la loi

L'obligation des professionnels de déclarer leurs rappels de produits sur RappelConso est mentionnée aux articles 51 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite « EGALIM » et 180 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi « PACTE » (voir également les articles L. 423-3 du Code de la consommation et L. 205-7-1 du Code rural et de la pêche maritime). Cette obligation déclarative est sanctionnée en cas de manquement : le fait de ne pas procéder à la déclaration prévue (...) ou de communiquer des informations inexacts ou incomplètes, est puni de l'amende

prévue pour les contraventions de la 5e classe (dont le plafond est de 1500€). L'amende est encourue autant de fois qu'il y a de produits concernés par le rappel. La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du Code pénal (voir aussi l'article R. 452-5 du Code de la consommation). Les modalités détaillées de déclaration figurent dans l'[arrêté du 20 janvier 2021](#) relatif à la déclaration dématérialisée sur un site internet public par les professionnels de rappels de produits, de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.

Cette obligation s'inscrit en complément des obligations existantes en matière de sécurité des

consommateurs. En particulier, elle ne remplace pas la notification des alertes à l'autorité administrative compétente ni les mesures prises pour prévenir les risques vis-à-vis des consommateurs (qui peuvent inclure un affichage en magasin, sur le site internet du professionnel, etc.)

L'obligation déclarative du professionnel se déclenche dès qu'un rappel est mis en œuvre, que celui-ci soit à l'initiative du professionnel ou de l'administration. Dès que le professionnel dispose de nouvelles informations concernant un rappel déclaré, il doit mettre à jour sa déclaration.



# État Civil

## Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Janvier	EL HAMSAOUI	Abdelkader	01/01/1950
	FEY	Harald	15/01/1941
	HEINRICH	Marcel	07/01/1945
	ISSLER née BLUEM	Marie	25/01/1947
	KARISSI	Jmia	01/01/1935
	KAUFFMANN	Jean	12/01/1948
	KIHL née OSWALD	Marie Antoinette	13/01/1946
	MISTLER	Auguste	24/01/1926
	MOEGLER	Francis	25/01/1952
	RISSER née DUMOULIN	Marie	15/01/1937
Février	ROSEMARY née DIMITROVA GROZEVA	Nedka	11/01/1941
	ROTTY	Paul	20/01/1948
	SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948
	SEILNACHT	André	29/01/1940
	STOECKLE née KAPFER	Marie-Claire	29/01/1939
	SUTTER	Béatrice	18/01/1949
	WIMMER	Jean Marie	08/01/1950
	ANSEL née BIHRY	Marie	11/02/1937
	ARNOLD	Daniel	21/02/1937
	BIHLER	Gilbert	08/02/1952
Mars	BURGER	Yves	24/02/1949
	FRICKER	Claude	01/02/1926
	LEHNER née BIECHELIN	Marguerite	20/02/1938
	MONA née KACZMAR	Sophie	04/02/1934
	AULLEN	Roger	08/03/1951
	AULLEN née TAGLANG	Marie	02/03/1945
	CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	CLEMENTZ née FORR	Eugénie	09/03/1932
	FAHR	Lucienne	26/03/1947
	FRICKER née MULLER	Gisèle	23/03/1944
GIARDINO	Jean Paul	29/03/1941	
HEINRICH	Daniel	07/03/1942	
LAURENT née JACOBBERGER	Denise	15/03/1951	
LEDERMANN née CUNAT	Andrée	29/03/1947	
REYER née SIECK	Yvette	03/03/1951	
TOIGO	Pierrette	22/03/1935	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler, de préférence par mail, afin que nous puissions en tenir compte.

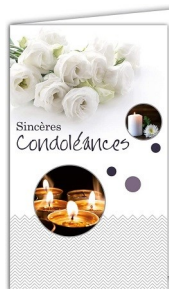
## MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jeudi	-	14h à 16h

Les élus sont à votre écoute et tiennent une permanence, en mairie, le **lundi de 18 à 20h**.

Vous pouvez bien entendu prendre rendez-vous en dehors de ce créneau.

Téléphone 03 89 62 22 11  
@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr



"Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants."

Jean d'Ormesson

Nos pensées émues accompagnent les familles en deuil.

**Mme Bernadette LAUCHER née KATZ**

est décédée le 24 octobre 2021, à l'âge de 83 ans.

**Mme Paulette BADER née ERISMANN**

est décédée le 4 novembre 2021, à l'âge de 71 ans.

**M. Bernard MAISON**

est décédé le 24 novembre 2021, à l'âge de 76 ans.

**Mme BIHRY Marie Madeleine**

est décédée le 18 décembre 2021, à l'âge de 95 ans.

**M. Paul PERICAS**

est décédé le 30 décembre 2021, à l'âge de 79 ans.

## Les naissances - 6 naissances en 2021



Félicitations

Bienvenue à ce petit ange  
le meilleur reste à venir  
jour après jour

## Dates à noter

24 janvier 2022

Distribution des sacs de tri et bio déchets

Distribution des sacs de tri et bio déchets, par la CCRG, en mairie de Jungholtz. N'oubliez pas de vous munir de votre badge bleu.

Vous pouvez également déposer une enveloppe avec vos coordonnées et votre badge bleu. Votre dotation sera préparée pour vous et vous pouvez la récupérer au courant de la semaine aux horaires d'ouverture de la mairie.

**BADGE BLEU OBLIGATOIRE**



3 Avril

Carnaval départ du cortège au Prés du Vallon à 15h

## Échéances électorales

10 Avril

1<sup>er</sup> Tour des élections présidentielles

24 Avril

2<sup>ème</sup> Tour des élections présidentielles

12 Juin

1<sup>er</sup> Tour des élections législatives

19 Juin

2<sup>ème</sup> Tour des élections législatives